

## Centre Intercommunal d'Action Sociale

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
PROCES-VERBAL DU 27 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le lundi 27 mai 2024, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans les locaux du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

### **Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOUILLLOT Lise; COCGUEN Marie-Jo; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert ; NAUDIN Christian ; VILLECROZE Philippe; OLLIVRO HERVE; THOMAS Joseph; LE GOFF Yannick ; LE BLOAS Mireille; GOASDOUE Gérard; LE FOLL Marie-Françoise;

### **Administrateurs absents excusés :**

INDERBITZIN Laure-Line; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline; BOSCHER Marina; RASLE-ROCHE Morgan; LE SAULNIER Brigitte; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; GENETAY Stéphanie ; LE CALVEZ Michel.

### **Administrateurs absents :**

TOMYN Jérémie ;

Administrateur absent ayant donné pouvoir : RASLE-ROCHE Morgan à GUILLOU Claudine

En exercice : 25  
Présents : 14  
Absents : 11  
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : 13 mai 2024

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, la Vice-présidente ouvre la séance.

Avant de dérouler l'ordre du jour, la Vice-présidente souhaite ajouter une question :

Le médecin de l'EHPAD peut prétendre au versement d'une prime de revalorisation pour les médecins coordonnateurs exerçant en établissement d'hébergement public pour personnes âgées dépendantes.

Le montant de cette prime est de 103€40 brut par mois (versée au prorata du temps de travail).

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur cette proposition.

### **1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 avril 2024.**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 avril 2024 (report du Conseil d'Administration programmé le 28 mars).

## 2. CIAS

✓ Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

Pour l'exercice 2023, le compte de gestion et le Compte administratif font état des résultats suivants :

Section de Fonctionnement	Charges	Produits	Solde	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Résultat propre à l'exercice 2023	294 526.60€	317 197.05 €	<b>+ 22 670.45 €</b>	
Résultat antérieur reporté		+ 19 118.90 €		
			<b>Résultat de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>+ 41 789.35 €</b>
Section d'Investissement	Charges	Produits	Solde	
Résultat propre à l'exercice 2023	1 211.23 €	933.19 €	<b>-278.04 €</b>	
Résultat antérieur reporté		+ 17 127.67 €		
			<b>Résultat de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>+ 16 849.63 €</b>
<b>Total des sections</b>			<b>+ 22 392.41 €</b>	<b>+ 58 638.98 €</b>

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif du CIAS pour l'exercice 2023.

✓ CIAS : Adoption du rapport d'activités 2023.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le rapport d'activités du CIAS pour l'exercice 2023.

✓ Demandes de subvention Développement Social.

Après examen des demandes présentées en séance et suite à l'avis de la Commission Permanente en date du 23 mai 2024, le Conseil d'Administration se prononce sur les demandes de subvention :

Demandes de subventions développement social - exercice 2024 (2 <sup>ème</sup> instruction)							
Opérateurs	Intitulés des projets	Coût du projet	CIAS Guingamp-Palmpol Agglomération		Notes du dossier	Commentaires instructions	Décision du Conseil d'Administration
			Financement accordé 2023	Financement sollicité 2024			
CCAS Guingamp	l'EAC tout au long de la vie pour "bien vieillir" sur le territoire guingampais	13146 €	sans objet	1315 €	résidence d'artistes EHPAD Kersalic	projet à dominante culturelle pour les résidents / habitants Quartier Contrat de Ville	Avis négatif Demande qui ne cadre pas avec les compétences du CIAS : projet à dominante culturelle et localisé sur un micro-territoire.
CDSMR	Mobil sport	35000 €	sans objet	5000 €	le sport comme outil de lien social	tous publics / sud Agglo / animations sportives payantes / 70 % de charges salariales	Avis négatif Manque d'accessibilité pour tous (payant) Action à l'état de projet. L'Association pourra solliciter une aide lorsque le projet aura démarré.
Le jardin des âges	soutien aux résidents de l'EHPAD	2470 €	sans objet	1000 €	dossier complet	Soutien à l'animation pour les résidents	Attribution d'une aide exceptionnelle de 800 € au titre de l'établissement géré par le CIAS
Kervillage	préparation ouverture d'un habitat partagé	23488 €	sans objet	10000 €	report excédent(s) exercices 2024 /2025.	organisation 4 cafés "Papotte" dont 16 600 € de salaires et 6000 € en intervenants ext/ budget excédentaire en 2024 pour équilibrer le budget projet 2025	Avis négatif Budget excédentaire interrogation sur le coût de l'opération
WIMOOV	Consolidation de la plateforme de mobilité	100500 €	10000 €	12500 €	10 000 € accordé sous réserve de la production d'un bilan précis	réunion bilan programmée le 27 mai 2024	le CA prend acte du bilan présenté par l'Association et confirme la décision du 28 mars 2024

✓ Développement social : présentation du dispositif 1 toit/2 générations.

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, a missionné l'ADIJ 22 (*Association pour le Développement de l'Information Jeunesse*) pour coordonner un dispositif de cohabitation intergénérationnelle, appelé « 1 Toit 2 Générations-Côtes d'Armor ».

« 1 Toit 2 Générations-Côtes d'Armor » est un dispositif qui met en relation un jeune de 16 à 30 ans en recherche d'hébergement et un hébergeur de 60 ans et plus disposant d'une chambre de libre dans son logement.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- Renforcer le lien social entre les générations.
- Faciliter l'accès au logement des jeunes et favoriser leur autonomie.

L'association coordonne le dispositif, accompagne les binômes. Le CIAS communique sur le dispositif et prend en charge un coût forfaitaire (75 € par mois pour toute colocation concrétisée). Le Conseil d'Administration prend acte du projet, des modalités opérationnelles et de l'engagement du CIAS (formule délégation de compétences).

✓ CISPDR : présentation du projet « En voiture Nina & Simon.e.s ».

Le CIDFF (*Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles*) a été retenu, par les services de l'Etat, pour mener une expérimentation dans le cadre de l'accès au Droit.

Il s'agit de l'opération « En voiture Nina & Simon.e.s », un dispositif itinérant (en milieu rural) qui a pour objectifs :

- L'accueil et l'orientation du public
- La mise en place de partenariats avec les acteurs du territoire
- L'organisation de temps forts sur la thématique Femmes-Hommes, de l'Accès au Droit et à l'emploi des femmes.

Le CIDFF souhaite expérimenter ce dispositif sur le territoire de l'Agglomération.

Le Conseil d'Administration prend connaissance du projet, des modalités de déploiement, calendrier) et prend acte de l'engagement du CIAS pour les exercices 2024 -2026.

### 3. EHPAD :

- ✓ Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

Pour l'exercice 2023, le compte de gestion et le Compte administratif de l'EHPAD font état des résultats suivants :

Section de Fonctionnement	Charges	Produits	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Total	3 504 955.98 €	3 282 614.69 €	- 222 341.29 €
Section d'Investissement	Charges	Produits	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Total	67 802.55 €	28 811.35 €	-38 991.20 €
<b>Total des sections</b>			<b>- 261 332.49 .41 €</b>

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'EHPAD pour l'exercice 2023.

- ✓ Revalorisation des rémunérations pour les horaires de nuit.

Un décret du 22 décembre 2023 prévoit une majoration de 25% de la rémunération horaire (traitement indiciaire brut) depuis le 1er janvier 2024 pour certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale.

Ce nouveau dispositif mis en place dans la fonction publique hospitalière est applicable à certains agents territoriaux.

Suite à l'avis du CST en date du 23 mai 2024, le Conseil d'Administration délibère favorablement pour instituer cette indemnité pour les cadres d'emploi listés dans le décret.

- ✓ Point sur le projet de collaboration avec le CCAS de la Roche-Jaudy.

Le Conseil d'Administration prend connaissance :

- Des conclusions de l'Audit financier réalisé par le Cabinet CALIA Conseil.

*L'EHPAD de La Roche-Jaudy se trouve dans une situation financière particulièrement préoccupante affichant un déficit de fonctionnement de -140 820 € (exercice 2023) essentiellement lié à une augmentation des charges de personnel.*

*L'EHPAD de Pontrieux présente des indicateurs financiers corrects, mais en dégradation sur la période 2020-2022. Le résultat net comptable, bien que fragile, demeure positif sur la période étudiée. En revanche, d'après les données communiquées en fin d'étude, la situation financière de l'EHPAD de Pontrieux s'est nettement dégradée en 2023 (déficit de - 222 341 €).*

*Les effectifs n'ont pas évolué de la même manière sur la période étudiée : alors que l'EHPAD de Pontrieux a stabilisé ses effectifs autour de 45 ETP sur la période étudiée, le nombre d'ETP de l'EHPAD de La Roche-Jaudy est passé de 24,75 en 2020 à 30,68 en 2023 (+ 5,93 ETP). Il convient de*

noter une augmentation non négligeable du nombre d'ETP pour l'EHPAD (3,4 ETP entre 2022 et 2023).

La situation tarifaire de ces deux EHPAD est différente, dans la mesure où l'EHPAD de Pontrieux est habilité à l'aide sociale pour 100 % de ses places, quand l'EHPAD de la Roche-Jaudy ne l'est qu'à hauteur de 25 %.

En 2022, le loyer mensuel moyen était de 1 973 € à La Roche-Jaudy et de 1 600 € (T1) et 1 964 € (T1 bis) à Pontrieux.

Dans les deux EHPAD, le GIR moyen pondéré (GMP) est supérieur à la moyenne nationale et en augmentation, témoignant d'une dépendance accrue des résidents. Le GMP de l'EHPAD de La Roche-Jaudy (777) est plus élevé que celui de Pontrieux (720).

- Des échanges lors de la réunion de concertation avec le CCAS de la Roche-Jaudy.

Le 18 avril dernier, s'est tenue une réunion concernant la (future) collaboration avec le CCAS de la Roche-Jaudy.

Deux points figuraient à l'ordre du jour :

- ✓ La restitution de l'audit financier par le Cabinet CALIA (cf. point précédent)
- ✓ Un échange sur la structure juridique de la future entité.

Si, aucune décision n'est encore arrêtée, le CCAS de la Roche-Jaudy opterait pour une fusion d'emblée alors que le CIAS privilégierait, dans un premier temps, un GCSMS.

Une nouvelle rencontre est en cours de programmation pour tenter d'harmoniser les points de vue. Affaire à suivre.

- ✓ Projet de nouvel EHPAD : point de situation.

Le Cabinet d'Architecture Colas/Durand a proposé des esquisses et a procédé à un chiffrage minutieux.

L'estimation intègre le programme de travaux, les études, les assurances dommage ouvrage, les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre, le bureau de contrôle, les aménagements intérieurs et les aléas.

Le projet, s'appuyant sur un équipement en capacité d'accueillir 80 résidents, est estimé à un montant de 12 545 000 euros HT.

Afin d'affiner la projection financière réalisée par le cabinet, le CIAS a sollicité Guingamp Habitat, bailleur social, pour élaboration d'un plan de financement et d'une redevance prévisionnels.

A l'appui de l'étude architecturale, Guingamp Habitat a estimé :

- Le montant des travaux à 12 763 625 € avec l'application de 1.5% pour travaux divers et aléas soit un montant total de 13 465 624 € TTC.
- Une redevance annuelle d'un montant de 424 400 €

Le Conseil d'Administration prend connaissance d'un plan prévisionnel de financement du nouvel équipement, de l'impact de cette redevance sur le prix de journée et des échéances à venir.